

Dé qué sé ditz*?

*Qu'est ce qu'il se dit ?

Barre des Cévennes Cassagnas Rousses St Julien d'Arpaon St Laurent de Trèves La Salle Prunet Vébron

Edito

Comme vous l'avez constaté, l'édito de notre journal n'est pas le pré carré du président, les deux derniers ont été signés par les vice-présidents, ce qui démontre que notre fonctionnement communautaire marche, que le mélange de nos idées nous rend plus attentifs, plus précis et plus réactifs aux désidérata du plus grand nombre.

Notre communauté a entamé des réunions de travail avec la Communauté du Pays de Florac. Pourquoi ? Parce que la loi nous y oblige ? La réponse est non. Nous travaillons tout simplement au regroupement d'un territoire dans l'optique d'être plus performants, inventifs et créatifs. Ce dernier point nous fera prendre prochainement un agent de développement qui œuvrera bien entendu à nos nombreux projets mais qui aura également pour objectif le rapprochement de nos deux structures.

Je tiens ici à remercier l'équipe de Florac et en particulier sa présidente, pour l'accueil et le sérieux des premières réunions constructives qui ont été effectuées. Il nous faut continuer pour rendre la future Communauté plus forte, face aux services de l'Europe, de l'Etat qui annonce une baisse de 15 % de son aide en 2011 aux Régions et aux Départements, ce qui entrainera un financement et des subventions réduits pour les communes que l'on nous dit trop petites, et qui ont, mais tant mieux, des projets pour leurs populations.

L'avenir est entre nos mains : nous le dessinons aujourd'hui, non pas pour demain, mais pour après demain et pour les générations futures. Alors faisons-le clairement, calmement, sereinement, ne soyons pas frileux, n'ayons pas peur du regroupement futur qui fera de notre territoire un territoire vivant, accueillant, en état de marche.

Toute l'équipe de la communauté vous souhaite un agréable été.

Henri Couderc, Président de la Communauté de Communes Cévenoles Tarnon Mimente.

Sommaire

Projets communautaires	2 à 4
Ça bouge !	5
Les foires à Barre	5
Entretien avec le PNC	6
Festivités	7
État civil	8
Le dicton en occitan	8

Poème

Vieux châtaigner

Vieux châtaigner rugueux, j'aime ton ossature
Dont l'épreuve des ans façonna la sculpture
De tes longs doigts noueux tu déchires le ciel
Orant dépenaillé réduit à l'essentiel.

Quand de ton flanc chenu la sève se retire,
Tes grands bras sinueux se transforment en lyre,
Bon génie déchainé, tu vibres dans le vent,
« Arbre à pain » généreux devenu monument.

Des temples huguenots, toi le vivant pilier,
Témoin qui entendit Mazel prophétiser,
Redis-nous cette foi de l'Homme en la nature,
Le souffle de l'Esprit passant dans ta ramure.
Ta carcasse blanchie gémit dans la tourmente,
Béante, elle offre un gîte aux bêtes foisonnantes,
Et la neige serrée fait craquer tes vieux os
En jetant sa toison d'hermine sur ton dos.
Quand la bruyère blanche bourgeonne dans
les schistes
Que tes fiers rejets deviennent améthyste
Ton cœur revigoré aux feux de février
Appelle le printemps, immortel Châtaigner !

Thérèse Barthélémy

Toponymie : la Bégude

Des "La Bégude" nous en traversons bien souvent dans nos régions. Pour des lieux-dits, hameaux ou nom de rue, parfois même simple halte au bord d'une route, c'est un nom fort répandu. En occitan, le mot beguda, participe passé substantivé de beure, (boire) désigne une buvette. Bien souvent, l'histoire des lieux montre que ce nom a désigné une auberge sur la route, un relais où se désaltéraient les voyageurs, les piétons et les animaux. Pas toujours facile lorsque nous traversons un village appelé La Bégude, de retrouver l'auberge qui lui a donné son nom ni, en pleine campagne d'imaginer la source ou la fontaine où venaient s'abreuver hommes et bêtes. Pourtant ces points d'eau ou ces relais devaient être importants et connus pour se perpétuer ainsi par leur nom.
[Dictionnaire des noms du Midi de la France de J.ASTOR]

- Projets communautaires -

Le lotissement La Pèce à Vébron

Le lotissement de « La Pèce » va prochainement accueillir de nouveaux habitants sur la Commune de Vébron. En effet, les 6 lots ont été réservés par les futurs acquéreurs, dont certains souhaitant s'installer sur la Commune à l'année.

Le conseil municipal de la Commune de Vébron a adopté, le 15 janvier dernier, le principe de la réalisation des travaux d'adduction d'eau potable. Un plan de financement est prévu et un dossier de demande de subvention a été déposé.

Bienvenue aux futurs habitants de ce lotissement !

Le garage communal à Vébron

L'estimation APS (Avant-Projet Sommaire) réalisée par la SCP BONNET TEISSIER (cabinet d'architectes) a été rendue.

Un dossier de demande de financement a été déposé auprès des services du Conseil Général.

La consultation des entreprises, relative aux marchés de travaux, devrait se faire rapidement.

Cette réalisation devrait donc voir le jour fin 2010 début 2011.

Parc résidentiel de loisirs à Rousses

Sur un terrain communal situé au-dessus du village, la Communauté de Communes a le projet d'installer un parc résidentiel de loisirs constitué de six habitats légers de loisirs pouvant accueillir de 4 à 6 personnes chacun. Ces gîtes pourront être loués pendant toute l'année et leur gestion, assurée par les gérants du restaurant la Ruche, permettra à ces derniers d'optimiser leur activité.

Plusieurs fabricants ont été consultés et les devis sont actuellement étudiés par la Communauté. Le dossier va être adressé aux financeurs potentiels dans l'optique d'une ouverture courant 2011.

Via Ferrata à Rousses

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale coordonne actuellement un projet d'implantation de six sites *via ferrata* en divers points de Lozère. Le site de Rousses égale-

ment retenu sera le premier à être opérationnel dès cet été 2010 (les autres seront réalisés en 2011). Cette Via Ferrata est réalisée avec l'aide de l'Etat, de la Région Languedoc Roussillon et du Département de la Lozère. Mais qu'est qu'une via ferrata ? Inventées par les italiens pendant la guerre afin de permettre des déplacements rapides dans les massifs rocheux, ces voies ferrées sont maintenant des lieux d'aventure et de loisir : il s'agit d'un parcours en milieu rocheux le long duquel un câble sert de fil conducteur avec divers moyens de progression : barreaux, échelles, tyroliennes... A tout moment, le pratiquant est relié par un baudrier et un mousqueton. Le parcours est accessible à la plupart des gens, mais interdit aux enfants de moins de douze ans. Deux circuits sont prévus selon la témérité de chacun mais les deux incluent la traversée au dessus de l'eau !

L'accès sera gratuit, la location du matériel est prévue au parking de Rousses pour ceux qui n'en disposent pas. La sortie peut aussi se faire avec un moniteur agréé et cette activité peut compléter une descente du canyon du Tapoul tout proche.

Pour plus de renseignements : mairie de Rousses
04 66 44 08 74.

O.P.A.H

L'action d'amélioration de l'habitat menée sur notre Communauté de Communes est en cours depuis le mois d'août 2009 et durera jusqu'en juin 2014.

Pour toute question concernant votre projet, son financement, sa réalisation ou autres, venez vous renseigner auprès de Habitat et Développement Lozère (HDL) lors des permanences à la Communauté de communes (**20 septembre et 15 novembre** pour la C.C.C.T.M ; toutes les dates affichées dans toutes les mairies).

Mais n'attendez pas le dernier moment pour venir vous renseigner ! Sans aucun engagement, cette première rencontre a pour objet de répondre à vos questions, de vérifier avec vous si vous pouvez prétendre ou non à des aides de l'OPAH, et, si cela n'est pas le cas, le conseiller de HDL vous renseignera sur les autres dispositifs existants (prêt à taux zéro, éco-prêt à taux zéro, crédits d'impôts, aides des caisses de retraites, ...) correspondant à votre situation et votre projet.

Donc pas d'hésitation ! Si j'ai un projet d'amélioration de logement pour moi-même ou si je veux rénover ou créer un logement pour le louer, je contacte Habitat et Développement Lozère (au 04.66.65.22.20 ou via.g.lacanal_hd48@orange.fr) ou je me rends à

- Projets communautaires -

L'aménagement du Puechautzier

à récu-

Le Puechautzier, hameau de la Commune de Saint Julien d'Arpaon, situé en zone Cœur du Parc National des Cévennes, va connaître, à l'automne prochain, des aménagements attendus depuis longtemps.

Finis les poteaux disgracieux et les fils qui pendent dans tous les sens, les ruelles mal éclairées et le cheminement piétonnier dangereux.

La C.C.C.T.M et la Commune de Saint Julien d'Arpaon, en partenariat avec le Parc National des Cévennes, ont décidé l'aménagement du village consistant en l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone), la rénovation de certaines ruelles (calades, "pas d'ânes", escalier) et l'installation d'un petit mobilier d'éclairage.

Finis également les problèmes d'assainissement.

La configuration en pente du village, les maisons serrées et posées sur la roche ne facilitant pas les épanchages individuels, la Commune, qui en a la compétence, a décidé d'effectuer des travaux qui consistent

pérer les effluents chez les particuliers en sortie des fosses septiques pour proposer un épandage collectif sur une parcelle aménagée à cet effet.

Les deux chantiers nécessitant l'ouverture de tranchées, ils seront réalisés en même temps dans un souci d'économie évident, ceci grâce à l'excellent partenariat entre la CCCTM et la Commune de Saint Julien d'Arpaon.

Ces projets répondent à trois objectifs principaux qui sont l'amélioration de la sécurité, de la salubrité et du cadre de vie.

Ils interviennent après les travaux d'élargissement de la route qui permet maintenant le passage sécurisé des véhicules (entre autres le chasse-neige, ou le camion des pompiers), et la création d'une aire de retournement et de stationnement au bas du village.

Les habitants s'étant concertés avec les maîtres d'œuvre, c'est tout un village qui suivra attentivement



- Projets communautaires -

Liste des subventions attribuées aux associations

Cévennes Eco Tourisme	400 €
Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc	100 €
Association des métiers d'art en Cévennes	150 €
Sur le Chemin de Robert Louis Stevenson	300 €
Artisans Bâisseurs en pierres sèches	100 €
Enfants de Florac et d'ailleurs	150 €
Les amis de la Foire de la Madeleine	100 €
Barre Parallèle	200 €
Association des parents d'élèves de Vébron	1000 €
Arts... points de suspension	200 €
Coustel Dance Country	200 €
Lozère Endurance Equestre	200 €
Ballet Bross'	350 €
Foyer Rural de Vébron	300 €
L'écran Cévenol	2200 €
Association Djemb'Egueté	100 €
Association des Assistantes maternelles des Cévennes	100 €
Ecole de Barre des Cévennes	500 €
Sentier des Camisards (attribuée en 2009 et non versée)	2 400 €
Les randounaires (Cassagnas)	200 €
Foyer Rural de St Laurent de Trèves	150 €
Réseau éducation environnement Lozère	150 €
Association sportive Florac	500 €
Les Amis du Sistres	150 €
Fondation de France (attribuée en janvier 2010)	1000€

- Ça bouge ! -

Création d'association: Mimentine

St Julien d'Arpaon est heureuse d'annoncer la naissance de Mimentine ! Après une longue gestation et âgée de quelques semaines à peine, elle est pleine de promesses d'une vie rayonnante, emplie d'amusements et d'échanges. Chacun à St Julien a déjà reçu le programme de ses prochains mois d'activités et d'autres sont déjà en projet pour 2011. Nul doute que les saint juliennais sauront soutenir et faire vivre longtemps cette toute jeune association !

Bien sympathique et conviviale, l'Assemblée Générale, suivie du pot de l'amitié, s'est tenue le 19 juin, approuvant et concrétisant par l'engagement de chacun les activités à venir.

Contact : 04 66 45 12 30.

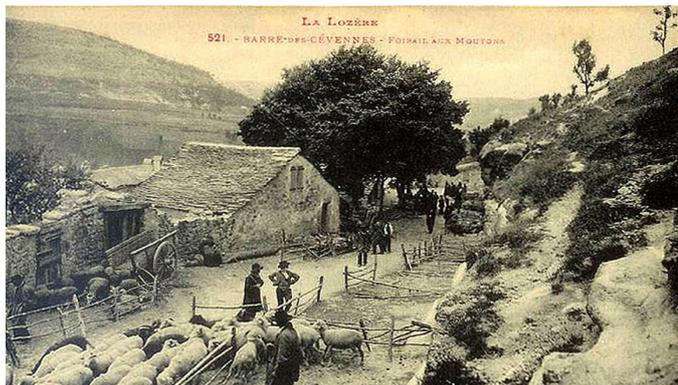
Un projet innovant en agriculture

Le GAEC de Rousses qui a une activité d'élevage bovin (lait et viande) est composé de cinq membres puisque deux enfants ayant terminé leurs études agricoles en font désormais partie. Afin de rentabiliser cet élevage, ils ont décidé de développer la vente directe d'une partie de leur cheptel. Cette vente se présente sous deux formes : vente de caissettes aux clients et vente au détail dans deux magasins de producteurs, à Alès. Les animaux sont amenés à l'abattoir à Marvejols avant d'être détaillés dans un atelier de découpe. Pour réduire le circuit de production et les frais, l'un des fils Meynadier a fait un stage d'apprentissage de découpe de viande pendant plusieurs semaines. Un atelier de découpe agréé, aux normes européennes est installé et est opérationnel dès ce mois de juillet, à Rousses, près de la ferme.

La viande, mise sous vide, sera vendue au détail aux particuliers, trois après-midi par semaine.



- Fait d'ici, fait d'antan et d'aujourd'hui -



Les foires à Barre

Jusqu'à la dernière guerre mondiale, Barre comptait une moyenne de 14 foires annuelles, toutes très fréquentées... à tel point que le village était pompeusement appelé le *Beucaire de la Cévenne*. Depuis la haute Lozère jusqu'aux confins du Gard et du Vivarais, du mont Lozère au Bougès, Aigoual et Espérou, en passant par les Causses et nos vallées, une population nombreuse de maquignons, négociants, marchands et colporteurs profitaient de l'événement pour vendre, acheter divers produits, notamment animaux sur pattes, grains, vins, légumes, fruits, vêtements, draps de toutes sortes, chaussures, outils, vaisselle... et chansons !.. Certains venaient louer leurs bras et leurs services (bergers, vendangeurs, ramasseurs de châtaignes et divers ouvriers agricoles).

Ces foires n'avaient pas seulement un intérêt économique, mais permettaient rencontres, échanges d'idées, rassemblement de familles, d'amis, dispersés dans les hameaux isolés de la Cévenne, discussions et disputes religieuses et politiques, règlements de comptes, affrontements verbaux et physiques... ayant parfois une fin tragique..

La foire dite *de la Madeleine* qui avait invariablement lieu le 22 juillet, était l'une des plus importantes de l'année : durant cette seule foire de la saison d'été, la population du village se trouvait, pour quelques jours, multipliée par dix, ... Dans son excellent ouvrage *La Cévenne au village*, Jean Paul Chabrol consacre un long chapitre à la description tant événementielle qu'économique et sociale, des foires qui se déroulaient à Barre. Nous lui avons emprunté toutes les lignes ci-après : "La durée de la foire est relativement courte, environ six heures, mais le remue-ménage qu'elle provoque est beaucoup plus long : « Ceux qui viennent vendre ou acheter commencent à arriver la veille à six heures du soir et cela continue toute la nuit jusqu'à onze heures du matin. Le départ commence à se faire à quatre heures et toute la nuit jusqu'au lendemain, cela continue. »

La foire investit totalement le bourg. A l'entrée, en venant de St Germain de Calberte, sur la Place de l'Orient, se tenait le marché au cochon. Au-dessus du bourg, sur le local appartenant à la Commune, entre l'église et le jardin de Martin, serrurier, se tenait le marché du bétail à laine et des caprins. En descendant cette avenue embaumée par l'odeur tenace des bêtes à laine, on arrivait à La Loue. Sur le parapet qui borde le côté méridional de cette placette, assis en rang d'oignons, des jeunes garçons et des jeunes filles, venus pour se louer. La

tradition orale raconte que le futur berger se reconnaissait à la touffe de laine épinglée à son chapeau ou à sa veste ; le ramasseur de châtaigne à la branche de châtaignier qu'il tenait à la main, etc... De là, remonter l'étroite Grand-rue était un véritable exploit. Elle était littéralement envahie par une multitude de marchands : vaisselle, légumes, tissus, outils, sabots, qui louaient les devants de porte aux Barrois qui, dans la foulée, leur fournissaient aussi bancs et tréteaux. Autre transaction qui rapportait aux Barrois ! Car la foire débordait même sur des terrains appartenant à des particuliers qui les louaient. Sous la Mairie, la halle aux grains avait été construite en 1716, mais le marché au grain débordait de ce lieu et se déroulait aussi en face, sous les voûtes fraîches des maisons. (Au Moyen-âge, le marché au blé se tenait contre l'église, sur une place nommée la "Bladarié vieille") C'est à grand-peine que l'on empruntait la ruelle qui conduit au foirail. Cette place, agrandie au XIX^e siècle, s'appelait aussi la "Pourcarié" en souvenir sans doute d'un moyenâgeux marché aux cochons. Aux meuglements des bovins, au piétinement sonore des chevaux et des mulets, se mêlaient les cris et les jurons des maquignons. C'est l'endroit le plus agité de la foire !

De cette agitation, les Barrois étaient ravis. La plus grande partie des habitants de Barre "font cabaret" ces jours-là. Tout propriétaire transforme sa maison en auberge, donne à boire, à manger, à coucher et, surtout, fait payer la pâture sur ses prés !"

La foire de la Madeleine, comme les autres foires de Barre, reste très présente dans la mémoire des cévenols qui l'ont connue. Pour terminer, voici l'anecdote racontée par le grand-père de J.P Chabrol : « *Des marchands ambulants se promenaient dans la foire avec des kaléidoscopes qu'ils faisaient voir pour deux sous. Parmi les sujets, il y avait l'affaire Dreyfus. Les gens étaient emballés. Il y allaient plutôt pour l'affaire Dreyfus que pour voir un bateau de Cherbourg. Ils disaient « tu l'as vu ? Tu l'as vu Dreyfus ? Il est malheureux, il est malheureux, hein ? »* Toutes les Cévennes étaient pour Dreyfus.

Depuis une dizaine d'années, municipalités barroises, puis association des Amis de la foire de la Madeleine ont tenté de ressusciter un peu cette fameuse foire ; loin d'être aussi importante qu'à la fin de ses années glorieuses, elle rassemble dans la Grand rue du village, familles, amis, résidents secondaires, touristes et divers forains dans une atmosphère conviviale avec repas de rue, animation musicale, concours, promenades à dos d'ânes, petites activités pour enfants, et les barrois, redevenus un peu commerçants, proposent gourmandises, produits de leurs cueillettes, ou fabrication, vide-greniers, sur leur devant de porte.

Avec la fête votive et la kermesse de l'Eglise Réformée, elles sont les seules festivités importantes du village.



Entretien avec le Parc National des Cévennes

Depuis quelques temps, la future Charte du Parc National des Cévennes est un sujet de conversations animées sur notre territoire. Interrogations, commentaires, réunions d'information, articles de presse, abondent. Sans vouloir répéter tout ce qui a été dit, nous nous sommes posé quelques questions, peut-être moins techniques ou théoriques. Catherine DUBOIS, chargée de communication, a bien voulu y répondre.

- **On a beaucoup parlé ces derniers mois de l'élaboration de la nouvelle Charte du Parc. Pourquoi revenir sur ce qui semblait bien rodé ?**

On ne revient sur rien du tout ! La Charte est une nouveauté pour tous les parcs nationaux français. Une loi de réforme a été votée en 2006, concernant tous les parcs et instaurant la nécessité d'une charte. C'est un document contractuel, élaboré en commun par l'Etat et le territoire concerné. Ce document de cadrage déterminera la politique menée pour une période d'environ quinze ans. Au bout de douze ans le Conseil d'Administration en place pourra envisager une nouvelle charte. Le processus du choix d'adhésion pourra être renouvelé ou non.

- **A propos, quelle différence y a-t-il entre un parc national et un parc régional ?**

Les parcs nationaux sont sous la tutelle de l'Etat. Celui-ci leur alloue un budget annuel. Ils sont liés à l'Etat par un contrat d'objectifs et sont gérés par un établissement public d'Etat. Les parcs naturels régionaux sont gérés par un syndicat mixte, regroupant toutes les collectivités concernées : région, département, communes..

- **Si on se réfère aux commentaires « café du commerce », beaucoup de gens voient dans la politique de Parc un état dans l'état, c'est à dire une accumulation de lois, de règlements, de décrets, donc d'inter-**

- aits. Presque par définition, le cévenol est un rebelle attaché à sa liberté. Comment concilier le tout ?**

L'une des missions prioritaires d'un parc national est de protéger la biodiversité. Imaginez une région qui ne vive que par un seul élément végétal ou animal ou industriel ! Le parc National s'efforce de gérer avec les acteurs locaux un patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Si un parc national est un espace libre et ouvert à tous, il n'en est pas moins un territoire naturel protégé et, de ce fait, soumis à une réglementation. Les règles de conduite sont assez simples dès lors qu'on les connaît. Elles sont dictées par le bon sens et le respect des autres et de la nature.

Les cévenols sont fiers des paysages magnifiques de leur territoire et ce, d'autant plus, qu'ils ont depuis toujours contribué à les façonner. Il serait dommage d'abîmer ou de perdre ce capital naturel, par négligence ou intérêt personnel. Alors oui, cela entraîne des contraintes mais dans l'ensemble, les habitants du Parc en comprennent les raisons et reconnaissent la nécessité d'un encadrement. Il est certain que des erreurs ont pu être commises par le passé, surtout par défaut de communication, mais nous travaillons à y remédier.

- **Personne ne nie qu'environnement et architecture sont à protéger. Mais ne peut-on s'étonner de voir que pour protéger certains tronçons de routes nationales des éboulements dus à l'érosion, on bétonne des pans de montagne ou qu'on façonne des talus bien verdoyants ce qui ne correspond pas vraiment à la réalité cévenole ?**

L'entretien des routes est de la compétence soit des Conseils généraux soit des Directions interrégionales des routes. La Charte du Parc est une opportunité que le territoire doit saisir pour se fixer des orientations ambitieuses en matière de développement. Les communes qui adhèrent à la Charte et auront donc participé à sa rédaction, auront plus de poids pour influencer les politiques publiques. Elles sont partie prenante pour les travaux effectués sur leur territoire et pourront d'autant plus



Un exemple de patrimoine rénové avec l'aide du Parc : la fontaine de Bougès

faire pression pour des projets ambitieux de protection de leurs paysages.

- *Le Conseil d'administration du Parc travaille avec sept commissions censées représenter les réalités fonctionnelles des zones géographiques concernées : agriculture, eau, chasse, tourisme, etc... Pourtant il est une entité qui n'est absolument pas représentée, ni prise en considération, c'est celle des propriétaires. Ils ne sont pas forcément agriculteurs ou chasseurs, ils sont pourtant une réalité économique, civique et sociale. De plus, En moyenne 69% de ces propriétaires sont considérés comme « résidents secondaires » mais ils sont une force vive, économiquement parlant, puisqu'ils font travailler les entreprises et les commerces locaux et qu'ils paient des impôts. Pourtant ils ont moins de droits que les chasseurs ou les pêcheurs qui souvent viennent de l'extérieur. Pas de représentants au C.A., restrictions diverses, etc...: Par exemple, interdiction de circuler sur leurs propres chemins, alors que les chasseurs peuvent circuler partout.*

Les commissions travaillent sur les grands axes d'action, l'agriculture, le tourisme, l'architecture, la cynégétique, et non sur les personnes. Lorsqu'un particulier a un problème quelconque, il peut s'adresser au service du Parc qui traite le domaine concerné : pour la réfection d'une maison, par exemple, le service architecture.

- *Quel est le mode de recrutement du personnel du Parc ? Beaucoup s'inquiètent de voir débarquer de jeunes technocrates sortis de grandes écoles prestigieuses, mais n'ayant guère le sens des réalités locales.*

Les agents de terrain des parcs nationaux sont aujourd'hui recrutés sur concours national. Ils peuvent donc, par définition, être originaires de n'importe quelle région de France. Ce sont des agents techniques ou des techniciens motivés. Il est vrai qu'au départ ils ne connaissent pas toujours la région qui leur est attribuée, mais ils sont passionnés par leur métier.

Les personnels du siège de l'établissement public sont soit des agents de l'Etat, soit des agents non titulaires de droit public.

- *Est-ce qu'un simple particulier peut s'adresser au Parc ou à son C.A., de manière privée, lorsqu'il n'est pas d'accord avec une décision le concernant et par quel biais ? Donnez-nous une adresse ou un contact.*

Chaque habitant du territoire peut, bien sûr, s'adresser au Directeur ou aux services du Parc. De nombreux courriers et dossiers sont traités chaque année.

Mais le moyen le plus rapide est certainement de s'adresser directement au garde-moniteur du secteur dans lequel on réside.

Calendrier des festivités

- Barre des Cévennes

Un cycle de conférences intitulées : "Les nuits de l'histoire" :

3 août : Daniel TRAVIER "Causerie et démonstration sur la soie".

4 août : Jean-Paul CHABROL "Un grand chef camisard, Jean CAVALIER".

5 août : Gilles GUIHEUX, "Patrimoine et développement en Chine rurale".

6 août : Henry MOUYSSET, "Les premiers camisards" .

- La Salle Prunet

- **21 août** : Fête des prunes à la Salle Prunet.

Inscriptions au 04 66 45 15 22 avant le 15 août.

- St Julien d'Arpaon

1^{er} aout : : vide grenier à partir de 8h - jeux pour enfants

6 octobre : « Parlons patois »

6 novembre : brasucade à Ventajols

Fin novembre : repas en commun au resto

11 décembre : goûter des personnes âgées

Pour tout renseignement et inscription concernant ces activités, appelez le 04 66 45 12 30.

- St Laurent de Trèves

22 août : Apéro villageois au Mazel

6 novembre : soirée photo et châtaignes

19 novembre : festival de l'accordéon

- Vébron

- **du 20 au 24 juillet 2010** : Festival International du film vidéo

- **8 août** repas et kermesse protestante

- **14 août 2010** : Course pédestre « la Ronde des Castors »

- **Marché** sur la place du village tous les lundis matin, les mois de juillet et août.

- Rousses

20 juillet : Découverte de la châtaigneraie (Festival nature)

23 juillet : Concours de pétanque

30 juillet : Atelier "A la recherche de paysages d'antan (Festival nature)

6 août : Kermesse organisée par les parents d'élèves : jeux, toboggan aquatique, grillades.

12 août : Concert lyrique (21h, temple).

Du Céfédé à la Ligne Verte

Suite aux festivités du centenaire du CFD en 2009, les artisans, commerçants, producteurs agricoles, hébergeurs, animateurs d'activités pleine nature, collectivités ou simples habitants, proposent de partager richesses du passé et vie d'aujourd'hui, en cheminant autour de « La Ligne verte des Cévennes ».

Deux dépliants, disponibles dans tous les offices du tourisme du secteur, ont été édités par l'association du même nom : l'un recense randonnées, patrimoines et loisirs autour de l'ancien tracé du CFD, l'autre les animations dans l'ensemble des communes du parcours.

Lecture

A signaler la réédition du livre de Gaston Tournier, *Le Baron de Salgas Gentilhomme cévenol et forçat pour la foi* aux éditions EDIPRO. Ce livre relate la vie du Baron dont le château s'élève dans un beau parc, sur la commune de Vébron. Monsieur de Salgas eut à payer un lourd tribut en raison de ses convictions religieuses, au XVIII^e siècle et il dut notamment ramer pendant quatorze ans sur les galères royales.

Appel aux lecteurs Dans un prochain numéro, nous envisageons de nous intéresser aux moulins qui, par le passé, ont eu une importance économique dans nos communes. A cet effet, nous souhaitons que vous nous fassiez part de l'existence d'un moulin près de chez vous, même s'il n'en reste que des ruines? Merci de bien vouloir communiquer les informations à la Communauté de Communes.

Par ailleurs, vous pouvez, bien sûr, réagir aux articles contenus dans ce numéro ou nous adresser un poème, une photo...

Une remarque, une suggestion un commentaire : n'hésitez pas à nous contacter soit par mail à l'adresse suivante:
tarnonmimente@wanadoo.fr
ou par écrit 48400 St Julien d'Arpaon
ou directement au 04 66 94 05 08
(fax : 04 66 45 07 38)

Etat civil

- Décès

- **Barre des Cévennes** : Aimé St Pierre le 25 mars 2010.
- **St Julien d'Arpaon** : Alice Huguet le 1^{er} février 2010, Marie Rouvière le 25 mars 2010.
- **St Laurent de Trèves** : Claude Roussel, Jacqueline Audon le 6 février, Lucie Rouvière née Hours le 18 février 2010.
- **Vébron** : Jeanne Teissier née Alcais le 29 mai 2010.

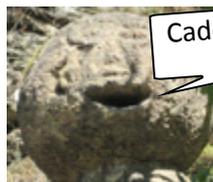
- Naissances -

- **Barre des Cévennes** : Yanis Briard de Fanny Jacquart et Pascal Briard le 4 juin 2010.
- **La Salle Prunet** : Léa Agulhon, de Christian Agulhon et Charlotte Paulet le 11 mars 2010.
- **Rousses** : Maëlys Meynadier, chez Jennifer et Kévin Meynadier le 28 janvier 2010.
- **St Julien d'Arpaon** : Jules, petit-fils de Henri et Ghislaine Couderc le 26 mars 2010.
- **St Laurent de Trèves** : Yuna chez Ronan Bouanchaud et Fabienne Boinneau le 17 avril 2010.
- **Vébron** : Ismaël Cir- Marty le 28 janvier 2010.

- Mariages -

- **La Salle Prunet** : Christian Rameau et Bénédicte Nivo-liés le 31 décembre 2009.
- **Barre des Cévennes** : Jean-Luc Roques et Corinne Berger le 12 février 2010; Mathieu Bourely et Pauline Guigues le 3 juillet 2010.
- **St Laurent de Trèves** : Jean-Pierre Lefrançois et Jocelyne Leconte le 9 juin 2010.

Le dicton en occitan



Cade jorn es pas fierà a Barre.

Chaque jour ce n'est pas foire (fête) à Barre.

Mairies

	Permanence secrétariat	téléphone
Barre des Cévennes	Du lundi au vendredi de 14 à 17h	04 66 45 05 07
Cassagnas	Lundi 8h-12h Jeudi 8h 12h	04 66 45 06 56
La Salle Prunet	Mardi mercredi vendredi 8h-12h	04 66 45 01 33
Rousses	Mardi 14h-17h jeudi vendredi 9h-12h	04 66 44 08 74
St Julien d'Arpaon	Lundi jeudi 9h à 12h et de 14h-17h30	04 66 45 18 48
St Laurent de Trèves	Mardi 9h-12h et de 14h-17h30 Vendredi de 9h à 12h	04 66 45 01 94
Vébron	Tout les matins de 9h à 12h	04 66 44 00 18
Communauté de communes	Du lundi au jeudi de 9h à 18h	04 66 94 05 08

Ont participé à la réalisation et à la rédaction de ce numéro :

Thérèse Barthélémy, Sylvie Chabrol, Solange Christin, Monique Fraissinet, Violaine Martin, Rémi Noël, Michel Ringot,

IPNS

Directeur de publication Henri COUDERC